

**Intervention de S.E. M. Pierre André Dunbar, ambassadeur et représentant permanent d'Haïti au nom du Groupe des Pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) à la 64<sup>ème</sup> session du Conseil du Commerce et du développement de la CNUCED**

**Point 5 : Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'Action pour les PMA pour la décennie 2011-2020**

*Mercredi, 13 septembre 2017*

Monsieur le Président, Ambassadeur Tudor Ulianoschi (Moldova),  
Monsieur le Secrétaire général Mukhisa Kituyi,  
Mesdames et Monsieur les Panélistes,  
Excellences,  
Mesdames et messieurs,

1. D'abord, qu'il me soit permis de féliciter les nouveaux Membres du bureau et notamment l'Ambassadeur Tudor Ulianoschi pour son élection à la présidence du Conseil du Commerce et du Développement. Je profite pour féliciter également l'Ambassadeur Christopher Apparr pour tout le travail qu'il a accompli à la tête de ce Conseil durant son mandat.
2. Le GRULAC remercie le Secrétariat de la CNUCED pour le rapport intitulé «*Activités menées dans le cadre de la mise œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020: sixième rapport intérimaire*».
3. Le GRULAC note que, contrairement au cinquième rapport intérimaire, le sixième porte sur des activités, des manifestations importantes et sur les principales publications de la CNUCED en faveur des PMA **uniquement** au cours de l'année 2016 et au premier trimestre de 2017.
4. Le GRULAC félicite la CNUCED pour les activités réalisées en faveur des PMA dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020. L'aide de la CNUCED aux PMA revêt d'une importance capitale pour atteindre les objectifs fixés par ledit Programme.
5. À l'instar du précédent rapport, celui-ci souligne qu'il est peu probable que les objectifs fixés par le Plan d'Action d'Istanbul soient atteints. Ainsi, le reclassement de la moitié des PMA d'ici 2020 risque de ne pas être réalisé car seulement quelques PMA satisfont les critères de reclassement. Toutefois, la CNUCED est encouragée à poursuivre ses efforts en vue d'assister les PMA dans la mise de ce Programme, conformément au paragraphe 10.a du Mahafikiano qui l'instruit à renforcer son attention sur les besoins des PMA en matière de commerce et de développement à travers tous les domaines de son mandat.
6. Le GRULAC est d'avis que la transformation structurelle des économies des PMA ne pourra pas se faire sans les aider à se doter de ressources humaines qualifiées, d'infrastructures physiques et de capacités technologiques nécessaires, entre autres, pour développer leurs secteurs agricole et manufacturier afin d'assurer leur sécurité alimentaire, de combattre la pauvreté et de produire des biens et services à plus forte valeur ajoutée, etc.

7. Le GRULAC reconnaît que les services constituent une composante majeure de la structure du PIB de la majorité des PMA. La CNUCED est encouragée à continuer à aider les PMA à tirer parti de leurs potentialités en la matière afin de diversifier leurs exportations dans le but de réaliser leur transformation économique. Ainsi, l'aide de la CNUCED aux PMA pour mieux exploiter les préférences octroyées dans le cadre de la dérogation en faveur de leurs services et fournisseurs de services se révèle importante.

8. Le GRULAC pense que des efforts supplémentaires doivent être déployés afin de renforcer les mesures internationales d'appui aux PMA. A ce titre, *«les donateurs devraient respecter leurs engagements à long terme d'allouer 0,15 à 0,20 % de leur revenu national à l'aide aux PMA, afin de stabiliser celle-ci, de la rendre plus prévisible et de l'aligner plus étroitement sur les stratégies nationales de développement»* et *«la banque de technologies pour les PMA devrait être pleinement opérationnelle à la date prévue, soit 2017, disposer des ressources financières voulues et tenir dûment compte du stade de développement des pays concernés»*.

9. Le GRULAC réitère la nécessité pour la CNUCED de renforcer ses actions en faveur des PMA. Toutefois, les objectifs poursuivis dans la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul seront atteints si et seulement si tous les Membres apportent leurs contributions, notamment en dotant l'Organisation de ressources financières adéquates. Ainsi, les donateurs sont encouragés à supporter la CNUCED afin de continuer à aider les PMA à mettre en œuvre ledit Programme. Toutefois, les PMA doivent également jouer leur partition en créant le cadre nécessaire pour tirer meilleur parti des activités de la CNUCED et également créer un environnement propice à attirer des investissements.

10. Le GRULAC encourage la CNUCED à poursuivre sa coordination avec d'autres partenaires de développement et avec les PMA eux-mêmes afin que son assistance puisse avoir un réel impact sur la promotion du développement de ces pays en général et la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

11. Par ailleurs, le GRULAC voudrait réitérer son appel spécial en faveur d'Haïti afin que la CNUCED et les partenaires de développement l'aident à renforcer la résilience de son économie par le biais d'une transformation structurelle dans l'objectif de réduire sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux chocs externes, et de promouvoir son développement.

12. Enfin, les Membres du GRULAC qui font partie du Groupe des 77 et la Chine s'associent à l'intervention dudit Groupe.

Merci Monsieur le Président